

Référentiel	ISO 9001 : 2015	ISO 14001 : 2015	ISO 45001 : 2018
§	7.1.3 / 7.5.2 / 7.5.3 8.4	7.1 / 7.5.2 / 7.5.3 8.1.c)	7.1 / 7.5.2 / 7.5.3 8.1.4.2
Support			

Problème posé

Quelles sont les conditions de maîtrise d'un système informatique (équipements et logiciels) ?

Réponse

Les dispositions à prendre pour maîtriser le système informatique sont fonction de l'importance des risques qu'il présente pour le fonctionnement de l'organisme.

Un système se compose de matériels (centraux, réseaux et terminaux), de logiciels (système et d'application), d'un environnement technique, de ressources humaines, de données et des procédures nécessaires.

L'ensemble de ces différents éléments est à prendre en compte par l'organisme pour la bonne maîtrise de son système informatique.

A ce titre, l'organisme doit se poser notamment les questions suivantes :

A-t-on bien identifié et évalué, d'une façon appropriée au contexte et à l'activité, les risques pouvant mettre en cause notamment :

- la disponibilité des informations et des applications ?
- l'intégrité (prévention et détection des virus, traitement des anomalies et des bugs) ?
- la conservation et préservation des données ?
- la confidentialité d'accès aux données (lecture et modification, piratage) ?
- la traçabilité (identification des versions pour les applications utilisées) ?
- les moyens pour prévenir ces risques sont-ils mis en place ?
- les moyens utilisés sont-ils évalués ou testés à une fréquence définie ?
- les utilisateurs du système informatique ont-ils reçu une formation adaptée ?
- la capacité des serveurs, réseaux et application ?

Les dispositions définissent-elles :

- la mise en exploitation d'applications nouvelles (traçabilité incluse) ?
- la réaction en cas d'incident ?
- les sauvegardes / restaurations des données en cas d'incident ?

Lorsque l'organisme fait appel à des tiers pour son système informatique (équipements, applications, traitement ou conservation de ses données), il doit en assurer la maîtrise conformément aux exigences :

- pour ISO 9001 du § 8.4 ;
- pour ISO 14001 du 8.1.c) ;
- pour ISO 45001 du 8.1.4.2.

Mot(s) clé(s) : Donnée informatique, Système informatique.

Date de création : 29/12/1997

Date de modification : 19/02/2018

© Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite en dehors d'une demande expresse d'AFNOR Certification ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite.